



Politique Fonds de mobilisation des connaissances

L'Université Laurentienne est l'un des seize partenaires universitaires et collégiaux qui constituent le Consortium national de formation en santé (CNFS). Le CNFS a pour mission d'augmenter la présence et l'apport de professionnels de la santé francophones pour mieux répondre aux besoins de santé des communautés francophones en situation minoritaire et ainsi améliorer leur bien-être par l'accès à des services de santé en français.

À travers des fonds de mobilisation des connaissances, le CNFS-Volet Université Laurentienne (CNFS-UL) vise à encourager le partage, l'échange, le transfert, l'application, la diffusion et la dissémination des connaissances issues de la recherche sur la santé des communautés francophones en situation minoritaire. Cet appui, d'une valeur maximale de 1 500\$ par activité de mobilisation des connaissances, est offert aux chercheurs et aux étudiants de façon continue selon la disponibilité des fonds.

Il est important de reconnaître que la mobilisation des connaissances peut se faire de diverses façons. Ces activités pourraient inclure les conférences ou autres types de diffusion tels congrès, colloque, forum, symposium, présentation communautaire, production médiatique ou autres activités connexes. À noter que les demandes d'appui financier peuvent aussi être dédiées à l'organisation de colloque ou forum, liés à une thématique qui met en lumière la santé des francophones en situation minoritaire, en particulier, les populations du nord de l'Ontario.

Par le biais de cette politique, le CNFS-UL souhaite préciser les critères d'admissibilité et le processus pour accéder aux fonds de mobilisation des connaissances.

Admissibilité

Les critères d'admissibilités pour recevoir de l'appui des fonds de mobilisation des connaissances sont les suivants :

- le demandeur doit être professeur, associé de recherche ou étudiant à l'Université Laurentienne ;
- le demandeur n'a pas reçu de l'appui financier des fonds de mobilisation des connaissances pour un déplacement durant les derniers 12 mois ;
- le demandeur respecte le processus établi par le CNFS-UL ;
- l'activité présentée diffuse les résultats d'une recherche qui porte sur la santé des francophones en situation minoritaire
- l'activité présentée diffuse les résultats d'une recherche qui a été conclue moins de 12 mois de l'activité ;
- l'activité présentée a lieu au Canada.

Montants accordés

Le montant accordé par activité de mobilisation des connaissances sera déterminé selon la nature et l'ampleur de l'activité, jusqu'à un maximum de 1 500\$, ainsi que la disponibilité des fonds. À noter qu'un maximum de 750\$ sera attribué pour un déplacement lié à une présentation dans le cadre d'un congrès, symposium, etc.

Dépenses admissibles

Les fonds accordés doivent être utilisés pour couvrir les frais de/d' :

- déplacement
- hébergement
- inscription
- repas
- autres (frais de tournage, traduction, etc.)

Le remboursement des dépenses admissibles est régi par les méthodes administratives de l'Université Laurentienne et toutes dépenses prévues doivent être approuvées au préalable par le CNFS-Volet Université Laurentienne.

Processus

Les étapes à suivre pour se prévaloir de l'appui des fonds de mobilisations des connaissances sont les suivantes :

1. Avant l'activité :
 - a. le demandeur doit soumettre sa demande en remplissant le [Formulaire de demande de mobilisation de connaissances](#) un minimum de 45 jours avant l'activité;
 - b. le demandeur doit soumettre également une preuve de l'activité (ex. preuve d'acceptation de la présentation, et/ou le programme de l'activité).
 - c. le CNFS-UL évalue la demande en fonction des conditions d'admissibilité, de l'impact prévu de l'activité et des fonds disponibles ;
 - d. le CNFS-UL informe le demandeur du statut de sa demande dans les quelques jours suivant la réception de la demande. Si la demande est approuvée, le CNFS-UL indiquera la somme forfaitaire accordée ;
2. Durant l'activité
 - a. le demandeur reconnaît l'appui du CNFS-UL et de Santé Canada lors de l'activité ;
 - b. le demandeur prend des photos de l'activité et identifie le CNFS-UL sur les médias sociaux, dans le cas échéant ;
3. Après l'activité
 - a. le demandeur doit soumettre toutes pièces justificatives (ex. reçus originaux et détaillés, cartes d'embarquement, carte détaillant le trajet d'un déplacement en voiture) au bureau du CNFS-UL à l'attention de Roch Goulet (P-319) ;
 - b. le CNFS-UL communique avec le demandeur pour discuter des résultats de l'activité ;
 - c. le CNFS-UL prépare un formulaire de remboursement (ex. demande de paiement, remboursement de voyage) et l'envoi au demandeur pour sa signature au cas échéant ;
 - d. le demandeur reçoit le remboursement quelques semaines après que le CNFS-UL soumet le formulaire de remboursement au bureau des finances.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Roch Goulet, gestionnaire du CNFS – UL, soit en personne (P-319, édifice Parker), par courriel (Rgoulet@laurentienne.ca) ou par téléphone (705-675-1151, poste 4111).

